

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mardi 18 juin 2024

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice, Représentée par Mme De VINZELLES
Madame Laurence JOURION, Administratrice, Représentée par M. COMBE
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente, représentée par Mme BRÉON
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur, Représenté par Mme HUET
Madame Claire SERVIAN, Administratrice, Représentée par M. POLITZER

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Céline MARTIN, Administratrice

La séance est ouverte à 17 heures 30

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2024

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 avril 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame Bréon explique que le compte de gestion est présenté par la Comptable publique et qu'il fait apparaître des résultats identiques à ceux constatés au compte administratif pour l'exercice 2023.

En l'absence de question ou remarque, Madame Bréon propose de faire confiance à Madame la comptable publique et met l'approbation du compte de gestion au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivée de Mesdames Guyomard de Préaudet et Top

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame Bréon présente le compte administratif 2023, document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Il apparaît que le compte administratif 2023 du Centre communal d'action sociale dégage un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 36 078,77 €

Madame Bréon précise que

→ 24 722,76 € seront affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,

→ 11 356,01 € seront affectés à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Monsieur Politzer interroge sur l'écriture négative de l'excédent de recettes d'investissement de 11 356,01 €.

Madame Bréon lui indique qu'il s'agit d'une écriture comptable validée par le service des Finances. Elle précise qu'il y a le reste à réaliser dans la section fonctionnement ainsi que dans la section investissement, et les recettes d'investissement sont reportées en moins sur l'exercice budgétaire de l'année en cours.

Monsieur Politzer demande les raisons de la baisse d'environ 30 000 € des charges à caractère général entre 2022 et 2023.

Madame Bréon explique que cette baisse est due :

- à la bonne négociation des prix des cars pour les promenades de printemps des seniors
- au renouvellement du marché des coffrets cadeaux avec un coût à la baisse
- aux animations seniors subventionnées par la Conférence des Financeurs.

Monsieur Politzer félicite la bonne gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Sans autre question, Madame Bréon propose d'approuver le compte administratif 2023

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Madame Bréon présente la répartition du budget supplémentaire 2024 dont le montant global de 41 438,77 € provient des

- 36 078,77 € du résultat du compte administratif 2023 réparti pour 24 722,76 € en section de fonctionnement et 11 356,01 € en section d'investissement
- 5 360 € de recettes supplémentaires correspondant à 80 % de la subvention de la Conférence des Financeurs pour des projets d'animations seniors présentés pour une réalisation en 2024.

Ainsi, les nouveaux crédits sont inscrits en dépenses, en section de fonctionnement, à hauteur de

- 6 700 € au compte 6042 (Achats de prestations de services),
- 1 400 € au compte 6245 (transports collectifs),
- 19 492,76 € au compte 65134 (aides),
- 740 € au compte 6541 (créances admises et non-valeur),

- 1 000 € au compte 65748 (subvention fonctionnement aux associations),
- 750 € au compte 65888 (autres – remise gracieuse d'un prêt d'honneur).

Les 11 356.01 € de la section d'investissement sont affectés au compte 001.

Monsieur Combe demande si l'accompagnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'ajuste aux changements de la nouvelle réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Madame Bréon lui indique que des travaux sont initiés pour prendre en compte ces changements.

Sans autre question, *Madame Bréon* propose d'approuver le budget supplémentaire 2024

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. AVENANT N°4 RELATIF A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ADIL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES

Madame Bréon rappelle que depuis 2021, le CCAS a conventionné avec l'ADIL 94 pour l'organisation de permanences mensuelles au sein de l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine en direction des vincennois en difficulté dans leurs relations avec leur bailleur. L'avenant n°4 définit le montant de la contribution financière du CCAS pour l'année 2024. Cette participation est basée, selon les termes de la convention, à 0,10€ par habitant. Le dernier chiffre de la population totale publié par décret est 49 256 habitant. Le montant versé à l'ADIL s'élèvera donc à 4 925,60 €.

Madame De Vinzelles demande s'il y a beaucoup de personnes sollicitant des rendez-vous auprès de L'ADIL.

Madame Bréon confirme que les créneaux de rendez-vous de chaque permanence sont tous remplis.

Sans question ou remarque, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses

Madame De Vinzelles remercie l'assemblée pour l'aide du CCAS qui a permis d'organiser la sortie de fin d'année au château de Versailles pour un groupe de femmes qui fréquentent l'accueil de jour de l'association Avec Elles (35 personnes).

Dates des prochains conseils d'administration

- mardi 8 octobre à 17h30 salle Aimé-Mireur
- mardi 10 décembre à 17h30 salle Aimé-Mireur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. On the left, a signature appears to read 'Bréon'. In the center, there is a large, complex signature that is difficult to decipher. On the right, there are two more signatures, one of which appears to read 'De Vinzelles'.

